



Février 2017

Le mercredi, rien n'est permis !

Vous qui avez choisi de travailler dans les SAFD (Service Accueil Familial et Départemental) du Département de Paris pour accompagner les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance... Sachez que vous vous engagez ainsi à leur consacrer tous vos mercredis !

En effet, la Direction de la DASES a désormais pris la décision de refuser les temps partiels du mercredi, qu'ils soient de droit ou non, prétextant que ce jour-là devait exclusivement être réservé aux enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance !

**Vos enfants n'ont pas besoin de vous !
Et vous n'avez pas besoin de voir vos enfants !**



La **CFDT** s'érige contre ces décisions tranchées, qui occultent la notion de bien-être au travail par une bonne articulation de la Vie privée avec la Vie professionnelle et qui sont source de Risques Psycho Sociaux !

Pensez-vous que l'on puisse accueillir correctement des enfants fragilisés comme ceux de l'Aide sociale à l'enfance, si l'on est soi-même inquiet et éloigné de notre propre famille ?

Réagissez !



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE
L'EFFICACITE**

Cfdtintercospp.fr

CFDT INTERCO SERVICES PUBLICS
19 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. : 01 49 96 68 34
FAX. : 01 44 59 51 51